

Commission de gestion

Rapport sur l'exercice 2015

Table des matières

1.	Rapport de la Commission				
	1.1.	Composition de la Commission	(
	1.2.	Travaux de la Commission			
	1.3.	Conclusion			
	1.4.	Vœux			
	1.4.1.	Vœux Vœu 1 - DAGFAC - Création d'un comité de gestion de crise	_		
	1.4.2.	Vœu 2 - DAGFAC - Locaux du personnel au cimetière			
	1.4.3. 1.4.4.	Vœu 3 - DDGS - Inventaires des biens situés dans l'abri de Rochettaz Vœu 4 - DJAS - Inventaires des biens culturels hors musées			
	1.4.5.	Vœu 5 - DJAS - Etude sur les besoins socioculturels			
2.	Administration générale, finances et affaires culturelles (DAGFAC)				
	2.1.	Introduction	_ '		
	2.2.				
	2.2.1.	Création d'un comité de gestion de crise			
	2.2.2.	Demandes aux chefs de service	_ 1		
	2.2.3.	Définition d'un plan de communication	_1		
	2.2.4.	Locaux du personnel au cimetière			
	2.3.	Suivi des préavis 2015 DAGF	_1		
	2.3.1.	Préavis N° 02-2015 - Adaptation des émoluments de l'Office de la population - Adoption du règlement communal sur le tarif des émoluments de l'Office de la population	1		
	2.3.2.	Préavis N° 03-2015 - Mise en oeuvre de la stratégie de communication sur le développement urbanistique de la Ville de Pully - Crédit demandé CHF 201'000.00	_ _ 1		
	2.3.3.	Préavis N° 05-2015 - Adoption d'un nouveau Règlement du Conseil communal suite à la révision de la Loi sur les communes (+ préavis complémentaire N° 19-2015)	_ 1		
	2.3.4.	Préavis N° 08-2015 - Participation aux charges d'exploitation du nouveau Centre sportif de Malley	_ · _ 1		
	2.3.5.	Préavis N° 09-2015 - Réseau informatique dans les bâtiments scolaires - Crédit demandé CHF 880'000.00	_ 1		
	2.3.6.	Préavis N° 10-2015 - Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2015 - 1ère série - Crédit demandé CHF 28'000.00			
	2.3.7. 2.3.8.	Préavis N° 14-2014 - Comptes Préavis N° 18-2015 - Modification du règlement intercommunal de la taxe de	_1		
	2.3.0.	séiour	1		
	2.3.9.	séjourPréavis N° 20-2015 - Arrêté d'imposition pour l'année 2016	_ 1		
	2.3.10.	Préavis N° 22-2015 - Rétribution du syndic et des conseillers municipaux	_ 1		
	2.4.	Affaires culturelles	1		
	2.4.1.	Quelle est la politique des prix pratiqués au théâtre de l'Octogone (AVS, étudiants etc.) ?	- _ 1		
	2.5.	Subventions	_1		
	2.5.1.	Subventions Quel est le montant des subventions allouées aux sociétés locales de la Ville de Pully ?	•		
	2.5.2.	de Pully ?Que reste-t-il à charge de la Compagnie Linga ?	_ 1		
	2.6.	Musées	_1		

	2.6.1.	Le personnel a-t-il pu avancer sur l'inventaire des oeuvres d'art du musée ?	15
	2.7. 2.7.1.	Biens culturelsL'inventaire des biens culturels de la Ville de Pully a-t- il une valeur	_16
	2.7.1.	marchande définie, dans l'affirmative à combien est-elle fixée ? quelle est sa valeur d'assurance à ce jour ?	16
	2.8.	Informatique	16
	2.8.1.	Pour quelle raison un appel d'offre n'a pas été lancé avec un cahier des charges détaillé concernant l'acquisition d'un logiciel GEFI/G2i pour remplacement le logiciel OFISA?	
	2.9.	Actions de communications en 2015 :	19
	2.9.1.	Communiqués de presse	, 19
	2.9.2.	Journal communal	19
	2.9.3. 2.9.3.1.	Actions de communication 215 - Supports digitaux	19 19
	2.9.3.1.	Site internet www.pully.chPage Facebook "Ville de Pully"	19 20
	2.9.3.3.	Création d'un site internet dédié aux travaux et grands projets urbanistiques (projets.pully.ch)	
	2.9.3.4.	Création d'un site internet dédié à la démarche participative	20
	2.9.3.5.	(cœurdeville.pully.ch)Sondage en ligne sur le site dédié à la démarche participative	20
	2.7.3.3.	(coeurdeville.pully.ch)	20
	2.9.3.6.	Infotainment Bus TL	21
3.	Domai	nes, gérances et sports (DDGS)	_22
	3.1.	Introduction	_22
	3.2.	Politique des sports	_22
	3.2.1.	Mise à disposition gratuite des infrastructures communales pour les sociétés	
	3.2.2.	sportivesSubventions communales aux sociétés sportives	22 23
	3.3.	Règlements de locations des locaux communaux aux sociétés	
	J.J.	locales et aux particuliers	_23
	3.4.	Parking à Pully-Plage	_24
	3.5.	Port de plaisance	_24
	3.6.	Préavis clôturés en 2015	_25
	3.7.	Préavis ouverts	_25
	3.8.	Remerciements	_25
4.	Direct	ion de la Jeunesse et des Affaires Sociales (DJAS)	_26
	4.1.	Nouvelle directrice de la Fondation de l'enfance et de la jeunesse	26
	4.2.	Problème d'un centre Socioculturel	
5.	Travai	ux et Services Industriels (DTSI)	
J.			
	5.1.	Source de Montpreveyres	
	5.2.	Déchèterie de la Perraudettaz	
	5.3.	Cité de l'énergie	_29

	5.4.	Taxes sur les eaux usées	_30
	5.5.	STEP	_30
	5.6.	Réseau d'eau potable	_30
	5.7.	Présentation d'une étude effectuée dans le cadre du PALM	_31
	5.8.	Convention de partenariat entre Pully, Paudex, Belmont et Lausanne	_32
	5.9.	Gestion du patrimoine	_32
	5.10.	Préavis ouverts	32
	5.10.1.	Préavis 7-2006 Avenir des sources communales de Pully	32
	5.10.2.	Préavis 20-2007 Ouverture du marché de l'électricité	
	5.10.3.	Préavis 4-2010 Bd de la Forêt - Tronçon Val-Vert - Carrefour Rosiaz	_ _ 32
	5.10.4.	Préavis 5-2010 Pully 2020	_ 32
	5.10.5.	Préavis 5-2011 Avenue des Cerisiers et des Deux-Ponts	_ 33
	5.10.6.	Préavis 1-2012 Rehaussement du passage supérieur du Tirage	
	5.10.7.	Préavis 13-2012 Gestion des déchets	_ 33
	5.10.8.	10.8 Préavis 15-2012 Mise en œuvre de projets de mobilité douce	
	5.10.9.	10.9 Préavis 6-2013 Prolongation du ch. du Coteau-Est	_ 33
	5.10.10.	Préavis 19-2013 Réaménagement du carrefour entre l'av. CF. Ramuz, le ch.	
		de la Source et le ch. de Carvalho	_ 33
	5.10.11.	Préavis 20-2013 Contrôle de l'évacuation des eaux des biens-fonds	_ 33
	5.10.12.	10.12 Préavis 2-2014 Renouvellement et acquisitions de véhicules	_ 33
	5.10.13.	Préavis 5-2014 Déplacement et réaménagement de l'écopoint du quai Milliquet_	
	5.10.14.	Préavis 7-2014 conduites Rue du Midi - Rue du Centre	_ 33
	5.10.15.	Préavis 13-2014 Démolition et reconstruction d'un mur de soutènement à l'av. des Peupliers	_ 34
	5.10.16.	Préavis 18-2014 Digesteurs STEP	_ 34
	5.10.17.	Préavis 24-2014 Av. de Villardin, ch. de la Joliette (Sud), ch. de Somaïs,	
	F 40 40	Chamblandes, Osches, Tilleuls et Verney, Aménagements routiers et conduites_	
	5.10.18.	Préavis 4-2015 Conservation des ouvrages d'art	_ 34
	5.10.19.	Préavis 11-2015 Ch. de Pierraz-Portay - partie Sud conduites	_ 34
	5.11.	Préavis fermés	_34
	5.12.	Conclusion	_34
6.	Urbani	isme, environnement et sécurité publique (DUESP)	35
	6.1.	Permis de construire et dérogations	35
	6.1.1.	Permis de construire	
	6.1.2.	Permis de construire	_ 33 35
	6.2.	Procédures de recours 2015	_36
	6.3.	Préavis bouclés en 2015	_36
	6.4.	Préavis en cours	_ 36
	6.4.1.	Division architecture et architecture du paysage :	
	6.4.2.	Division aménagement du territoire	_ 36
	6.5.	Préavis no 05-10 « Pully 2020 »	37
	6.5.1.	Point de situation	
	6.5.2.	Détail des dépenses 2015	37
		·	
	6.6.	Appartements non occupés à Pully	
	6.6.1.	Logements vacants mis sur le marché à Pully	_ 38
	6.7.	Organisation du Service	_39

6.8.	Parcs et promenades	40
6.8.1.	Présentation « Parcs et promenades »	40
6.8.2.	Gestion des secteurs sous-traités	40
6.8.3.	Suivi des interventions	40
6.8.4.	Visite terrain et suivi des dossiers	40
6.8.5.	Développement durable	40

1. Rapport de la Commission

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Conformément aux articles 110 et suivants du Règlement du Conseil communal, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de la Commission de gestion relatif à l'exercice 2015.

Chaque sous-commission a pu examiner la gestion d'un dicastère tout en rendant compte de l'avancée de ses travaux lors de séances plénières.

1.1. Composition de la Commission

Président :	Jean-Marc Chevallaz		
Secrétaire :	Jean-Marc Chevallaz		
Direction de l'administration générale, des	Valérie Anglard		
finances et des affaires culturelles :	Annie Mumenthaler		
	Daniel Bolens		
	Michel Godart		
Direction des domaines, gérances et	Léna Lio		
sports:	François Khosrov (jusqu'au 30.09.2015)		
	Jean-Robert Chavan (depuis 30.09.2015)		
	Jean Dutruit (jusqu'au 29.04.2015)		
	Steve Monnard (du 29.04.2015 au		
	10.12.2015)		
	Susanne Berger (depuis 10.12.2015)		
Direction de la jeunesse et des affaires	Mathias Fernandez		
sociales :	Pierre-William Loup		
	Gérard Mieli		
Direction des travaux et des services	Richard Golay		
industriels:	Steve Marion		
	Jean-Marie Marlétaz		
Direction de l'urbanisme, de	Valérie Bory-Beaud		
l'environnement et de la sécurité publique :	Katiuska Stekel Diviani		
	Michel Aguet		
	Dimitri Simos		
Déléguée à la Commission des finances :	Annie Mumenthaler		
Délégué à la Commission d'urbanisme :	Michel Aguet		
Délégué de la Commission des finances	Gérald Cuche		
Délégué de la Commission d'urbanisme :	Roland du Bois (jusqu'au 31.12.2015)		

1.2. Travaux de la Commission

La Commission s'est réunie à sept reprises en séance plénière :

2 septembre 2015	Organisation générale de la commission, formation des sous-commissions, choix des axes et sujets à traiter		
7 octobre 2015	Point de situation des travaux des sous- commissions		
11 novembre 2015	Point de situation des travaux des sous- commissions		
17 février 2016	Point de situation des travaux des sous- commissions		
23 mars 2016	Acceptation des rapports des sous- commissions et validation des vœux		
4 mai 2016	Validation des vœux		
1 ^{er} juin 2016	Discussion des réponses de la Municipalité		
	aux vœux de la Commission avec M. le		
	Syndic Gil Reichen		

1.3. Conclusion

La Commission remercie M. le Syndic, Madame et Monsieur les Conseillers municipaux, M. le Secrétaire municipal, Madame et Messieurs les chefs de service, ainsi que le personnel communal pour leur disponibilité et la qualité des renseignements et explications fournis.

A l'issue des investigations des sous-commissions, la Commission de gestion constate avec satisfaction la qualité du travail effectué par l'administration communale.

La Commission constate que les décisions du Conseil communal ont été respectées. Bien que quelques points aient été soulevés, la Commission relève que ses interlocuteurs se sont toujours attachés à répondre aux questions dans un esprit positif.

Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion estime que les affaires communales sont bien gérées. Par conséquent, elle vous invite, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers à :

- Approuver la gestion de l'exercice 2015 ;
- Donner décharge aux organes responsables.

Pully, le 1er juin 2016

Pour la Commission de gestion, le président, Jean-Marc Chevallaz

1.4. Vœux

1.4.1. Vœu 1 - DAGFAC - Création d'un comité de gestion de crise

La commission de gestion revient sur un vœu figurant dans le rapport 2014 et sur lequel la Municipalité ne s'est pas encore penchée à savoir qu'un comité de crise soit mis en place sous la responsabilité de la Municipalité et composé de personnes dont les responsabilités et les compétences techniques sont indispensables en cas de crise.

1.4.2. Vœu 2 - DAGFAC - Locaux du personnel au cimetière

La commission de gestion émet le vœu qu'un préavis concernant les locaux du personnel du cimetière ainsi que ceux du parc Guillemin soit présenté durant la première année de la législature 2016-2021 et non pas « pourrait déboucher » sur un préavis comme indiqué dans la réponse de la Municipalité à ce même vœu en 2014.

1.4.3. Vœu 3 - DDGS - Inventaires des biens situés dans l'abri de Rochettaz

La commission de gestion émet le vœu, dans le cadre des aménagements de l'abri de Rochettaz en vue de l'accueil de la Cave communale, qu'un inventaire détaillé des éléments stockés dans cet abri, et notamment l'ancien mobilier de l'église du Prieuré, soit établi avant déménagement.

1.4.4. Vœu 4 - DJAS - Inventaires des biens culturels hors musées

La commission de gestion émet le vœu que des mesures soient prises et des inventaires dressés afin de garantir la préservation et la conservation de l'ensemble des biens culturels (hors musées).

1.4.5. Vœu 5 - DJAS - Etude sur les besoins socioculturels

La commission de gestion émet le vœu que le rapport portant sur l'étude des besoins socioculturels commandé auprès de Mme Bovard par la Municipalité soit mis à la disposition de toutes les Conseillères et tous les Conseillers communaux. En effet, notre Conseil a accepté le postulat y relatif et doit donc pouvoir y avoir accès dans son entier.

2. Administration générale, finances et affaires culturelles (DAGFAC)

La sous-commission était composée de Mmes Valérie Anglard, Annie Mumenthaler et MM. Daniel Bolens, Michel Godart, M. Jean-Marc Chevallaz (invité pour la partie informatique).

2.1. Introduction

Pour l'exercice 2015, la sous-commission « administration générale, finances et affaires culturelles » a approché le suivi des vœux émis en 2014.

La sous-commission a souhaité cette année appréhender :

- 1) Suivi des vœux 2014
- 2) Suivi des préavis 2015 DAGF
- 3) Affaires culturelles (politique des prix à l'Octogone
- 4) Subventions
- 5) Compagnie Linga
- 6) Inventaire des œuvres d'art des musées
- 7) Biens culturels
- 8) Informatique
- 9) Actions de communication

Pour ce faire la sous-commission a travaillé en collaboration avec :

- Monsieur le Syndic Gil Reichen et Monsieur Philippe Steiner secrétaire municipal ;
- Mesdames Nathalie Lude, Delphine Rivier, Carole Schwander, cheffes de service ;
- Messieurs Claude-Alain Chuard et Gérald Pittet, chefs de services.

La sous-commission s'est réunie aux dates suivantes :

- Le 7 octobre 2015
- Le 18 novembre 2015
- Le 18 janvier 2016
- Le 23 mars 2016

2.2. Suivi des vœux sur l'exercice 2014

2.2.1. Création d'un comité de gestion de crise

La commission de gestion émet le vœu que soit créé un comité de gestion de crise sous la responsabilité de la Municipalité et composé de personnes dont les responsabilités et les compétences techniques seront indispensables en cas de crise. La Municipalité veillera à rédiger et mettre en place un plan de gestion de crise.

La Municipalité ne s'est pas encore penchée sur cette question.

2.2.2. Demandes aux chefs de service

La commission de gestion émet le voeu que pour le bon déroulement de ses travaux, elle puisse adresser des demandes aux chefs de service avec copie aux Municipaux.

La Municipalité a agi favorablement en ce sens durant l'exercice 2015, à la satisfaction de la commission de gestion pour l'élaboration de ses travaux.

2.2.3. Définition d'un plan de communication

La commission de gestion émet le vœu que la Municipalité définisse un plan de communication avec des objectifs clairs et ciblés afin de pouvoir évaluer l'efficacité et prendre finalement les mesures correctives nécessaires conformément à la stratégie définie.

La Municipalité dispose d'un plan de communication, établi en début de législature et dont un bilan est réalisé annuellement.

Les objectifs de communication sont intrinsèquement liés au programme de législature d'une part et aux projets des directions d'autre part. Pour les sujets requérants une attention particulière et une communication ciblée, le Service développe des plans de communication spécifiques, dont les objectifs sont adaptés aux publics cibles.

L'évaluation des actions est effectuée en interne, ainsi que la définition de mesures correctives, le cas échéant, pour les actions futures. La synthèse des résultats est consultable dans le rapport de gestion annuel.

2.2.4. Locaux du personnel au cimetière

La commission de gestion émet le voeu que des travaux soient entrepris au cimetière afin que les locaux du personnel soient séparés entre hommes et femmes conformément à l'Ordonnance 3 relative à la loi sur le travail (Hygiène, OLT 3).

Suite au voeu de la commission de gestion, une visite de la Commission de sécurité a été organisée par la chargée de sécurité, Mme F. Cosmas, sur le site du cimetière. Elle a eu lieu le 11 mai 2015, en présence de M. Ph. Daucourt, chef du service de l'Urbanisme, et a permis de constater que les locaux n'étaient pas adaptés et qu'ils nécessitaient une rénovation assez lourde si l'on voulait que les trois personnes qui y travaillent quotidiennement, bénéficient de conditions de confort en adéquation avec la loi sur le travail. La commission a ensuite visité les locaux sis au Parc Guillemin qui ont fait l'objet d'adaptations en termes de sécurité à la demande du Service cantonal de l'emploi. Il a également été constaté que ce site, qui accueille dix collaborateurs de Parcs et Promenades, présentait également des lacunes en matière de conformité à la loi sur le travail. En effet, si un vestiaire femmes a pu être créé, les toilettes ne sont pas adéquates

et trop peu nombreuses, la douche réservée au personnel masculin est très vétuste et ne présente aucune intimité et finalement la cuisine, qui accueille le personnel à midi ne bénéficie pas de l'eau courante.

La Direction de l'urbanisme a donc utilisé le montant mis au budget 2015, évoqué l'an dernier, pour étudier deux variantes :

- 1) La rénovation des locaux du cimetière qui parait très coûteuse pour trois personnes en poste ;
- 2) Une rénovation plus conséquente des locaux du parc Guillemin (accueillant actuellement 10 collaborateurs), permettant d'accueillir tout le personnel au même endroit et ainsi améliorer le confort des collaborateurs, tout en respectant la loi sur le travail. Une telle rénovation permettrait aux collaborateurs de se retrouver dans des locaux adaptés, de favoriser la cohésion entre les différentes équipes et de permettre d'offrir des conditions sanitaires adéquates. Le transfert des collaborateurs vers les différents lieux d'activité (cimetière, rives du lac) se ferait selon le même principe qu'à la voirie avec un véhicule qui amènerait et viendrait chercher les collaborateurs.

Les résultats de l'étude vont faire l'objet d'un rapport à la Municipalité qui pourrait déboucher sur un préavis de rénovation dans le courant de l'année 2016.

2.3. Suivi des préavis 2015 DAGF

2.3.1. Préavis N° 02-2015 - Adaptation des émoluments de l'Office de la population - Adoption du règlement communal sur le tarif des émoluments de l'Office de la population

Le nouveau règlement a été approuvé par M. Leuba, chef du département de l'économie et du sport le 24 mars 2015 et il a été mis en vigueur le 1er mai 2015.

2.3.2. Préavis N° 03-2015 - Mise en oeuvre de la stratégie de communication sur le développement urbanistique de la Ville de Pully - Crédit demandé CHF 201'000.00

Le préavis n'a pas été discuté en plenum, car il a été retiré par la Municipalité, suite à son rejet par la commission ad hoc.

Cependant certaines actions de communication prévues dans la stratégie de communication ont été initiées, voire réalisées en 2015.

En communication externe, une conférence de presse a été organisée le 8 mai 2015. Les comptes 2014 et le nouveau site dédié aux travaux et grands projets urbanistiques ont été présentés à la presse à cette occasion.

D'autres thématiques tels que la création d'un hôtel de Ville, le jardin des Désertes, la mise en sens unique de la rue de la Poste ont notamment alimenté les discussions.

Une 2eme conférence de presse a eu lieu le 1er décembre 2015. Le budget 2016 et le projet Smart City a été présentés à la presse.

En communication numérique, un sous-site internet dédié travaux et grands projets urbanistiques en cours ou à venir à Pully (projets.pully.ch) a été lancé le 1er juin 2015.

Les objectifs de ce site internet dédié comme outil de communication sont multiples. La Municipalité et les services de l'Administration souhaitent pouvoir interagir de manière globale et transparente avec l'ensemble de la population concernée. Les utilisateurs peuvent réagir, questionner, s'exprimer en tout temps sur l'un ou l'autre des projets, au moyen d'un formulaire de contact intégré sur chaque page.

Il est conçu pour pouvoir trouver rapidement les informations relatives aux différents grands projets sur le territoire communal et à leur état d'avancement. Une carte du coeur de ville permet de les situer ou de les trouver selon l'état des études ou des travaux : en cours, à venir et terminés. Regroupés en 4 catégories, les grands projets et travaux concernent des espaces ou des bâtiments publics, des quartiers ou des axes routiers.

Finalement, l'accessibilité au site a également été pensée en termes d'efficacité, permettant un affichage compatible avec les supports mobiles (ordinateur, tablette, Smartphone).

Le site urbanistique compte plus de 2'000 visites depuis sa création et 12'000 pages vues. Avec en moyenne 4.8 pages visitées par session, durant environ 4 minutes. On peut en déduire que l'information proposée intéresse le visiteur et qu'il prend le temps de lire le contenu des pages.

2.3.3. Préavis N° 05-2015 - Adoption d'un nouveau Règlement du Conseil communal suite à la révision de la Loi sur les communes (+ préavis complémentaire N° 19-2015)

A fin 2015, le nouveau règlement était en cours d'approbation auprès de la Cheffe du Département des institutions et de la sécurité.

2.3.4. Préavis N° 08-2015 - Participation aux charges d'exploitation du nouveau Centre sportif de Malley

Le préavis a été présenté dans toutes les communes de Lausanne-Région. Les principales communes l'ont accepté. Le projet suit son cours. Pas de conséquences financières immédiates pour notre Commune.

2.3.5. Préavis N° 09-2015 - Réseau informatique dans les bâtiments scolaires - Crédit demandé CHF 880'000.00

Le préavis a été adopté par le Conseil communal dans sa séance du 15 avril 2015. L'ensemble des travaux aurait dû être réalisé au cours des vacances scolaires de l'été 2015. Malheureusement cette planification n'a pas pu être respectée en raison d'un recours déposé dans le cadre de l'adjudication des travaux.

En date du 30 juin 2015, la Cours de droit administratif et public du Tribunal cantonal a rejeté ce recours et confirmé la décision de la Municipalité. Une nouvelle planification a dû être établie. Ainsi les travaux dans les collèges des Alpes, de Jules Loth et de Chamblandes ont été terminés à la fin des vacances scolaires d'automne 2015. Ils seront réalisés dans les autres collèges au cours des vacances de Pâques et d'été 2016.

2.3.6. Préavis N° 10-2015 - Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2015 - 1ère série - Crédit demandé CHF 28'000.00

Rien à signaler.

2.3.7. Préavis N° 14-2014 - Comptes

Rien à signaler.

2.3.8. Préavis N° 18-2015 - Modification du règlement intercommunal de la taxe de séjour

Les communes de Lutry et de Romanel-sur-Lausanne doivent encore approuver ce nouveau règlement. Ainsi, le processus d'approbation devait prendre fin le 11 décembre 2015. L'entrée en vigueur se fera le plus rapidement possible, après l'approbation du Canton.

2.3.9. Préavis N° 20-2015 - Arrêté d'imposition pour l'année 2016

Rien à signaler.

2.3.10. Préavis N° 22-2015 - Rétribution du syndic et des conseillers municipaux

Les conclusions de ce préavis seront mises en œuvre dès le 1er juillet 2016, pour la nouvelle législature 2016-2021.

2.4. Affaires culturelles

2.4.1. Quelle est la politique des prix pratiqués au théâtre de l'Octogone (AVS, étudiants etc.) ?

De tout temps, les autorités de la Ville de Pully ont voulu un théâtre ouvert à tous les arts de la scène, à tous les âges et à toutes les catégories sociales. La programmation éclectique, professionnelle et de qualité, les spectacles qui répondent aux goûts différents des générations répondent aux deux premières volontés.

La politique des prix pratiquée tient compte du troisième vœu tout en veillant à un équilibrage du budget. L'ensemble des places de l'Octogone étant bonnes, il est difficile de créer des catégories selon l'emplacement du fauteuil en différenciant les prix. Il s'agit donc, la plupart du temps, de fixer un prix moyen en tenant compte du coût global du spectacle. Les places latérales peuvent permettre un prix plus avantageux, sans perdre de vue le bon équilibre entre les recettes et les dépenses.

Il n'y a jamais eu de prix AVS, étudiants, etc., car de tout temps, le prix des places, adapté au coût de chaque spectacle, a été calculé de façon à permettre au plus grand nombre d'accéder au théâtre. Cette politique a permis à l'Octogone non seulement de bien remplir ses nombreuses représentations, mais aussi, grâce au nombre de spectateurs attirés par l'offre artistique de qualité et l'aspect abordable du prix des billets, d'équilibrer ses budgets. Afin de ne pas rester en marge des autres institutions et de répondre au souci légitime du Canton de Vaud de rendre la culture accessible au plus grand nombre, de nombreuses cartes de réduction sont agréées par le théâtre. Il s'agit de :

- La Carte culture : 50% sur le prix du billet, pour les personnes au bénéfice de l'aide sociale et celles qui touchent les prestations complémentaires de l'AVS/AI;
- Le Passculture : tous les billets à CHF 8.-, pour les étudiants OPTI, Elèves de Gymnase, apprentis ;
- Le Passdanse : 20% sur le prix du billet pour les possesseurs de la carte + les membres de l'Association Vaudoise de Danse Contemporaine ;
- Tarif de groupe (Ecoles, etc.): CHF 15.-;
- Tarif pour les moins de 16 ans/spectacle jeune public : CHF 15.-;
- Persavantage : 10% sur le prix du billet pour les employés de la Ville sur certains spectacles.

De façon générale, il faut préciser que le calcul des prix est très complexe ; celui-ci varie en fonction de très nombreux facteurs, dont celui du budget annuel disponible, de l'offre et de la demande dans la région, et évidemment du coût du spectacle.

La fourchette de prix des spectacles inscrits à la programmation de l'Octogone se situe entre CHf 25.- et CHF 65.-. Les spectacles hors programmation sont globalement dans les mêmes niveaux de prix.

2.5. Subventions

2.5.1. Quel est le montant des subventions allouées aux sociétés locales de la Ville de Pully ?

De façon générale, il n'y a pas de base ou de clé de répartition unique pour déterminer les subventions. Les types de subvention étant multiple, il y a dès lors de nombreuses façons pour la Municipalité de décider de leur octroi. Cela peut être un montant mis au budget annuel de la Ville pour aider une société, association ou autre dans ses activités annuelles. Cela peut être également une subvention octroyée pour soutenir un événement particulier

(par exemple, un concert anniversaire ou une manifestation spéciale). Autre exemple : dans le domaine sportif, une directive municipale fixe des conditions d'octroi de subvention en fonction des coûts d'entretien des installations, du nombre de juniors et du niveau de compétition du club.

Le fait que certaines subventions se présentent avec des francs voire avec des centimes s'explique là aussi de plusieurs façons. Le calcul de la subvention aux clubs sportifs se basant sur un triple facteur comme évoqué ci-dessus implique une subvention dont la somme n'est pas "arrondie". Autre cas : il arrive parfois que la Ville s'engage sur un soutien de CHF 3'000.00 (exemple) auquel est retranchée une somme pour des frais liés à l'usage de locaux (par exemple matériel abîmé ou verres cassés). Encore un autre exemple : la Municipalité s'est engagée, sous la forme d'une subvention, à prendre en charge, des frais de graphistes (liés à la production d'un programme d'une soirée) ou des frais de sécurité (liés à certains aménagements nécessités par la tenue d'une soirée à la Maison Pulliérane par exemple).

2.5.2. Que reste-t-il à charge de la Compagnie Linga?

Le budget global de la Compagnie Linga pour 2015 se situe à CHF 710'000.00. Par la convention que la Ville de Pully a signée en juin 2015 avec le Canton de Vaud et la Ville de Lausanne, les subventions suivantes sont prévues en 2015 :

Ville de Pully CHF 30'000.00;
 Ville de Lausanne CHF 30'000.00;
 Canton de Vaud CHF 170'000.00.

2.6. Musées

2.6.1. Le personnel a-t-il pu avancer sur l'inventaire des oeuvres d'art du musée ?

Les œuvres d'art faisant partie des collections du Musée d'art de Pully sont entrées de manière systématique dans l'inventaire du musée (entrées sur fiches d'inventaire papier, dans la base de données du musée et dans le livre d'inventaire), qui est régulièrement tenu à jour en fonction des acquisitions, dons, legs et dations. L'inventaire 2015 est ainsi achevé.

L'inventorisation des œuvres figure parmi les tâches professionnelles obligatoires des conservateurs, qui y travaillent de manière régulière. L'inventaire du Musée d'art de Pully, qui est à jour, mentionne actuellement plus de 2310 œuvres (peintures, sculptures, gravures, dessins, photographies, etc.).

Chaque œuvre est décrite sous de nombreux angles, afin de la documenter au maximum : artiste, titre, date, signature, technique, genre, dimensions, valeur d'assurance, etc. et un numéro d'inventaire est attribué.

Les objets présentés à la Villa romaine, y compris les fresques murales, sont considérés comme biens mobiliers. Ils sont la propriété du Musée cantonal d'archéologie et d'histoire de Lausanne (MCAH) qui assure leur entretien et se charge de leur inventaire. Un contrat de prêt de longue durée a été signé entre le MCAH et les Musées de Pully, listant les objets exposés dans les vitrines de la Villa. Ces objets ont été assurés clou à clou par la Ville de Pully, pour un montant total de CHF 150'000.00. Les Musées de Pully sont responsables de leur conservation le temps du prêt et se doivent d'assurer leur sécurité et un environnement offrant des conditions climatiques adéquates.

2.7. Biens culturels

2.7.1. L'inventaire des biens culturels de la Ville de Pully a-t- il une valeur marchande définie, dans l'affirmative à combien est-elle fixée ? quelle est sa valeur d'assurance à ce jour ?

Il n'existe pas à ce jour d'inventaire des biens culturels de la Ville de Pully, installés sur le domaine public ou dans les bâtiments communaux. Les acquisitions faites par la Municipalité, les legs et dons reçus sont toutefois répertoriés et figurent dans les procèsverbaux des séances de la Municipalité.

En l'état, ce type de tâche ne peut pas être effectué par les conservateurs du Musée d'art de Pully, car il requiert des connaissances liées aux monuments historiques et aux biens culturels. La notion de bien culturel regroupe des éléments de l'espace religieux tels que stalles, vitraux et cloches, des éléments de l'espace domestique comme des poêles, des cheminées et des boiseries, des éléments de l'espace public, par exemple des sculptures, enseignes et fontaines et des éléments de l'espace artisanal et industriel tels que des machines.

Un tel inventaire pourrait être confié à un tel spécialiste de ces notions, qui pourrait ensuite en définir la valeur. Toutefois, comme déjà dit l'an dernier, la priorité a été donnée à l'inventaire détaillé des Musées pour des raisons de coûts et de disponibilités.

2.8. Informatique

2.8.1. Pour quelle raison un appel d'offre n'a pas été lancé avec un cahier des charges détaillé concernant l'acquisition d'un logiciel GEFI/G2i pour remplacement le logiciel OFISA ?

Bien que ce point touche la gestion 2014, les éléments de réponse suivants peuvent être apportés.

Le 9 novembre 1994, le Conseil communal de Pully a adopté le préavis N°23-1994 relatif au renouvellement de l'informatique communale pour un montant total de CHF 2'500'000.00. La part consacrée à l'acquisition du logiciel Gefi/G2i de la société Ofisa et à son installation représentait CHF 670'000.00. La mise en production effective du logiciel

Gefi/G2i a eu lieu le 1er janvier 1995. La Ville de Pully a exploité cette solution pendant 20 ans. Durant cette période, elle a constamment évolué au gré des besoins métiers et des exigences légales. De plus, certains modules ont été remplacés au profit de produits plus efficients, souvent leader dans le domaine concerné. Il s'agit notamment de la gestion des amendes et le traitement des salaires.

Courant 2013, la société Ofisa nous a informés, ainsi que leurs 52 autres communes clientes, que leur logiciel de gestion Gefi/G2i ne serait plus maintenu dès le 31 décembre 2018 en proposant une migration vers les solutions tierces des sociétés alémaniques Abacus et Nest. Si ce choix marque un tournant important dans l'activité de la société Ofisa par le passage du rôle d'éditeur de logiciels à celui d'intégrateur de solutions tierces, il s'explique par :

- La nécessité de remplacer un produit de conception ancienne devenu obsolète ;
- La difficulté, voire l'impossibilité, de rentabiliser des investissements importants nécessaires pour le développement d'un nouveau logiciel basé sur des technologies modernes et destiné au seul marché romand.

Ainsi, cette information conduisait notre commune à devoir procéder, dans un délai relativement bref, au remplacement de sa solution pour la gestion financière (comptabilité, débiteurs, créanciers, immobilisations, facturation), le contrôle des habitants et la gestion des chiens.

Conformément au schéma directeur informatique et aux évolutions technologiques prévues à la Ville de Pully, notamment la virtualisation des postes de travail, le nouveau logiciel devait impérativement satisfaire certaines contraintes techniques. On citera notamment le fait de ne pas avoir besoin d'une installation dite « lourde » sur les postes utilisateurs.

Il apparaissait également comme une évidence qu'un tel changement devait conduire notre Ville à choisir un produit évolutif construit selon une architecture applicative moderne orientée processus, exploitant les technologies les plus récentes et offrant les meilleures garanties de pérennité afin de pouvoir l'utiliser le plus longtemps possible sans devoir procéder à une nouvelle migration à court ou moyen terme.

L'analyse des solutions communales proposées sur le marché romand a vite démontré qu'elles étaient toutes de conception quasiment aussi ancienne que celle dont nous devions nous séparer et qu'elles ne respectaient pas les exigences techniques précédemment citées, nonobstant les améliorations fonctionnelles et cosmétiques que leurs différents éditeurs avaient apportées.

Ainsi, la voie préconisée par la société Ofisa avec une migration vers les produits Abacus et Nest s'est rapidement distinguée comme étant la meilleure solution possible pour notre administration. Elle est construite sur les produits de deux éditeurs différents qui collaborent étroitement. Ces deux entreprises sont spécialisées dans la création de logiciels qu'elles ne commercialisent pas directement car elles passent par des intégrateurs locaux comme Ofisa.

La société Abacus, se consacre essentiellement à la partie financière. Cette entreprise existe depuis 25 ans et emploie 260 collaborateurs. Son produit est diffusé dans 340 communes en Suisse. Courant 2013, l'ensemble des communes neuchâteloises, à l'exception de la Chaux-de-Fonds, ont fait le choix de leur logiciel comptable avec la société Ofisa.

La société Nest, se consacre spécifiquement aux métiers des communes (Contrôle des habitants, etc..). Cette entreprise existe depuis 18 ans et emploie 130 collaborateurs. Sa solution est diffusée dans 400 communes en Suisse.

La taille de ces sociétés ainsi que le nombre important de leurs clients sur le territoire Suisse offrent les meilleures garanties de pérennité de la solution. Ces deux entreprises sont également des membres actifs et moteurs dans toutes les démarches fédérales d'harmonisation des données et des échanges d'informations (MCH2, EGID, EWID, eCH, Swissdec), alors que toutes les entreprises romandes, à l'exception d'Ofisa, en sont totalement absentes. Cette précision ne signifie pas que les entreprises romandes ne respectent pas les normes fixées, mais simplement que les sociétés Abacus et Nest participent activement à leur création, alors que les entreprises romandes ne font que les suivre.

Non seulement ces deux produits répondent à l'ensemble de nos prérequis techniques, mais ils offrent les meilleures garanties de pérennité, tant au niveau technologique que commercial.

En ce qui concerne le choix du prestataire, la collaboration avec la société Ofisa offrait également un avantage indéniable pour le transfert et la reprise des données grâce à leur connaissance de l'ancienne et de la nouvelle structure de base de données. Dès lors le risque d'échec de cette opération était extrêmement faible.

De plus, la décision d'Ofisa d'abandonner le logiciel Gefi/G2i et celle, similaire, d'autres éditeurs, oblige un grand nombre de communes romandes à devoir changer de solution informatique dans un délai relativement bref. Dans ce contexte, il était urgent de prendre une décision rapide afin d'éviter de se retrouver dans une situation de blocage avec un logiciel obsolète.

Au vu de ce qui précède et d'entente avec le chef du service des finances, le chef du service informatique et la préposée à l'office de la population, la Municipalité a décidé de choisir la solution préconisée par Ofisa sans faire d'appel d'offres.

En effet, l'appel d'offres qui aurait pu être réalisé n'aurait été qu'un appel d'offres prétexte qui aurait conduit à écarter les solutions présentes sur le marché romand actuel en raison des exigences techniques explicitées précédemment. Dès lors, il est paru raisonnable de ne pas charger inutilement le service informatique, le service des finances et l'office de la population dans un travail qui n'aurait apporté aucune valeur ajoutée pour notre administration.

Pour compenser ce manque de concurrence, plusieurs communes se sont associées afin d'obtenir de meilleures conditions financières auprès d'Ofisa. Il s'agit de Belmont-sur-Lausanne, Bourg-en-Lavaux, Chavannes-près-Renens, Chexbres, Echallens, Epalinges, Jongy, La Tour-de-Peilz, Lutry, Montreux, Morges, Ollon, Payerne, Rolle, Romanel-sur-Lausanne, Savigny, St-Sulpice, St-Légier, Vevey et Yverdon-les-Bains. Ainsi nous avons obtenu un rabais de 50% sur la maintenance annuelle lors de la première année.

Les frais de migration pour Pully se détaillent ainsi : Montant en CHF / TTC

Prestations de migration	Comptes 2014	CHF	52'760.00
Paramétrage et formation	Comptes 2014	CHF	52'000.00
Maintenance pour la 1ère année	Comptes 2015	CHF	44'042.40
	Total	CHF	148'802.40

2.9. Actions de communications en 2015 :

2.9.1. Communiqués de presse

De janvier à décembre 2015, le service de la communication a rédigé et envoyé 17 communiqués de presse qui ont généré 38 articles dans journaux de la région. En 2015, 71 articles ont paru sur Pully (générés par ces actions de communication).

2.9.2. Journal communal

Le journal communal lancé en septembre 2012, remplit plusieurs missions :

- Fournir une information actuelle et factuelle des affaires communales à l'ensemble de la population pulliéranne (grands projets et travaux en cours, enjeux communaux)
- Renforcer l'image d'efficience de l'Administration auprès des Pulliérans et développer le sentiment d'appartenance à la Commune
- Répondre à l'un des objectifs du programme de législature 2011-2016, à savoir "Améliorer l'information à la population"
- Remplir son rôle d'outils démocratique au sens qu'un citoyen informé est un citoyen capable de décider.

2.9.3. Actions de communication 215 - Supports digitaux

2.9.3.1. Site internet www.pully.ch

Le site internet communal a été entièrement retravaillé en 2014 par le Service en tenant compte des standards d'accessibilité. Les avantages du nouveau système de gestion de contenu sont :

- Facilité d'utilisation pour une gestion multi site, multimédia et multilingue;
- Hébergement externalisé accessible via le Web ;
- Réponse aux besoins de la Ville de Pully sans nécessiter de développements spécifiques ;

- Réponse au plus près à la norme cyberadministration eCH-0049 en vigueur pour les portails des autorités ;
- Compatibilité W3C (standards d'accessibilité Web pour les personnes handicapées) ;
- Compatibilité sur supports mobiles (smartphones/tablettes).

2.9.3.2. Page Facebook "Ville de Pully"

Les actualités publiées sur le site internet communal sont relayées sur la page Facebook afin d'augmenter l'audience.

2.9.3.3. Création d'un site internet dédié aux travaux et grands projets urbanistiques (projets.pully.ch)

Les objectifs de ce site internet dédié comme outil de communication sont les suivants : La Municipalité et les services de l'Administration souhaitent pouvoir interagir de manière globale et transparente avec l'ensemble de la population concernée. Les utilisateurs peuvent réagir, questionner, s'exprimer en tout temps sur l'un ou l'autre des projets au moyen d'un formulaire de contact intégré sur chaque page.

Le site est conçu pour pouvoir trouver rapidement les informations relatives aux différents grands projets sur le territoire communal et à leur état d'avancement, Une carte du cœur de ville permet de les situer ou de les trouver selon l'état des études ou des travaux en cours, à venir ou terminés. Regroupés en 4 catégories, les grands projets et travaux concernent des espaces ou des bâtiments publics, des quartiers ou des axes routiers.

Finalement, l'accessibilité au site a également été pensée en termes d'efficacité permettant un affichage compatible avec les supports mobiles (ordinateur, tablette, Smartphones).

2.9.3.4. Création d'un site internet dédié à la démarche participative (cœurdeville.pully.ch)

Avec l'appel d'un mandataire externe, un sous-site dédié a été lancé le 20 octobre 2015. Il décrit les différentes étapes de la démarche, en fonction de la timeline et du programme.

Un formulaire de contact renvoyé à la mailbox communication permet aux internautes de faire part de leurs remarques et question instantanément.

Un onglet "Rétrospectives" retrace, dans les grandes lignes, les avancées effectuées ainsi que les évènements à venir.

2.9.3.5. Sondage en ligne sur le site dédié à la démarche participative (coeurdeville.pully.ch)

1'600 personnes différentes se sont connectées au sondage, dont 1'338 sondages exploitables. Le temps moyen d'une visite a été de plus de 7 minutes avec presque 2 pages vues par visite, le site ne comptant que 3 pages.

2.9.3.6. Infotainment Bus TL

La Ville de Pully peut communiquer gratuitement sur les écrans des bus récents de la compagnie traversant notre territoire (bus n° 4 - 7 - 8 - 9 - 25 - 47 - 66).

La Ville de Pully est la toute première ville du Canton à utiliser ce canal d'infotnainment lancé en novembre 2015.

Pully, le 4 mai 2016

Pour la sous-commission, Mmes Valérie Anglard, Annie Mumenthaler, MM. Jean-Marc Chevallaz, Daniel Bolens, Michel Godart

3. Domaines, gérances et sports (DDGS)

La sous-commission était composée de Mmes Suzanne Berger, Lena Lio et M. Jean-Robert Chavan.

3.1. Introduction

La composition de la sous-commission s'est modifiée au mois d'octobre 2015, avec l'arrivée de M. Jean-Robert Chavan (UP), suite au départ de M. François Khosrov (UP). Durant le mois de décembre 2015, la composition de cette sous-commission a encore été modifiée avec l'arrivée de Mme Suzanne Berger (UDC), suite au départ de M. Steve Monnard (UDC).

Durant l'année 2015 - 2016, la sous-commission "Domaines, gérances et sport " a abordé les questions de la politique des sports au sein de la DDGS et de la Ville, la mise à disposition gratuite des infrastructures communales pour les sociétés sportives et notamment leurs juniors, les subventions communales aux sociétés sportives, les règlements de locations des locaux communaux aux sociétés locales et aux particuliers et le parking à Pully-Plage.

La sous-commission s'est réunie les 16 et 27 novembre et le 16 décembre 2015.

Elle a rencontré la Direction des Domaines, gérance et sport (DDGS) le lundi 18 janvier 2016. De l'entretien avec Madame la Municipale Lydia Masmejan et Monsieur le Chef de service Sébastien Cornuz, ainsi que de l'étude des divers documents remis à la souscommission, il résulte les observations suivantes.

3.2. Politique des sports

En préambule, la DDGS fait état d'un large engagement dans le domaine des sports à Pully, afin de répondre à la demande de très nombreux jeunes sportifs qui pratiquent différentes disciplines sur les infrastructures communales. Gymnastique, football, tennis, natation, sports nautiques, etc. dont bon nombre de sociétés offrent à leurs membres des activités sportives diverses. La commune compte 12 infrastructures comportant des salles, installations et terrains à disposition. La piscine scolaire couverte du collège principal est également ouverte au public et aux sociétés le dimanche. La gestion de ce parc d'installations est assurée par 14 concierges et des auxiliaires. Il faut aussi compter du personnel de surveillance, avec 5 gardes bain pour les piscines et 10 auxiliaires en été pour Pully-Plage. Un poste de Facility Manager a été créé en 2016 afin de gérer l'activité des collaborateurs et coordonner l'ensemble des tâches d'entretien et de maintenance de ces locaux et installations.

3.2.1. Mise à disposition gratuite des infrastructures communales pour les sociétés sportives

La DDGS souhaitant favoriser au maximum la pratique des sports a rencontré récemment la Commission extra-parlementaire consultative des sports au sujet du rétablissement de l'accès gratuit aux infrastructures pour les juniors et les adultes. Cette mesure de gratuité a été mise en place au 1er janvier 2016. Elle s'adresse et s'étend aux 19 clubs sportifs pulliérans. La DDGS a établi que cette mesure favorisait la pratique de différentes disciplines pour 1531 sportifs adultes et 1759 juniors selon un état recensé au 01.09.2015.

Afin d'établir le coût de cette mesure, la DDGS fait état d'un montant de locations des infrastructures qui s'est élevé en 2014 à CHF 59'700.00.

La DDGS précise par ailleurs que cette mesure s'applique uniquement aux clubs sportifs pulliérans qui sont subventionnés par la commune. Toutefois la DDGS précise aussi que la location des salles pour les sociétés locales, qui ne sont pas subventionnées, ne s'élève qu'à CHF 5,00 / heure.

3.2.2. Subventions communales aux sociétés sportives

Parallèlement au rétablissement de la gratuité pour l'accès aux infrastructures sportives, la sous-commission souhaitait également être orientée sur les nouvelles règles qui prévaudront en matière de subventions pour les sociétés sportives. Cette question avait également été abordée avec la Commission extra-parlementaire consultative des sports.

Ces nouvelles règles sont encore actuellement en préparation et la DDGS n'a pu donner que les grandes lignes des nouvelles pratiques et notamment le fait que le critère ne sera plus celui de la société sportive elle - même, mais celui des juniors et des autres membres qui se forment et s'exercent à la pratique du sport en question dans la société. Le mode de calcul et la quotité de la subvention seront donc révisés sans que l'on puisse donner davantage de précisions. La DDGS précise que la nouvelle directive sera présentée à la Municipalité en mai 2016.

3.3. Règlements de locations des locaux communaux aux sociétés locales et aux particuliers

La sous-commission a aussi abordé la question des locations de la Maison Pulliérane (grande salle, foyer et salles de conférence) et des trois refuges communaux, Bois-du-Moulin, Quatre Vents et Stand de Volson. La DDGS a remis à la sous-commission la nouvelle édition des Tarifs de location des salles et des équipements de la Maison Pulliérane (1^{er} juillet 2015), ainsi que les Directives d'utilisation et de location des salles de la Maison Pulliérane.

L'art. 7 de ces Directives précise que, une fois par année, une des surfaces mentionnées à l'art. 2 (Grande salle, Foyer, Salles de conférence, ou Locaux annexes) est mise gratuitement à disposition des sociétés membres de PPPB (Promotion Pully, Paudex, Belmont), anciennement USLP, Union des sociétés locales de Pully.

Sur demande écrite, la Municipalité se réserve le droit d'accorder, de cas en cas, la mise à disposition gratuite des locaux. Dans la Réponse au postulat de M. le Conseiller communal François Khosrov, "Pour une meilleure rentabilité de la Maison Pulliérane", la Municipalité

développe des informations dont la sous-commission a pris connaissance lors de sa visite et notamment le fait que la fréquentation de la Maison Pulliérane est en hausse.

L'augmentation est principalement due à l'utilisation des salles de conférence au 1er étage du Foyer. Pour leur part, la Grande salle et le Foyer sont majoritairement mis à disposition à titre gracieux, au profit des sociétés locales ou associations à but d'intérêt public ayant leur siège à Pully, comme cela a été précisé ci-dessus. La légère hausse des tarifs n'a pas infléchi le rythme des locations. Dès cette année les prix des salles du 1er étage vont à nouveau être adaptés et comprendront la location ainsi que la mise à disposition des équipements techniques. La DDGS développera encore davantage la promotion de ses locaux, notamment par le biais d'Internet (Informations, contrats de location simplifiés et en ligne).

En ce qui concerne la location des trois refuges communaux en 2015, la DDGS a fourni la statistique suivante :

Refuge	Jours	Colonies	For	Session de tir	Total
	d'utilisation		Noise		
Bois-du-Moulin	94	56			150
Quatre Vents	141		23		164
Stand de Volson	45		12	31	88
				Total	402

Sur la constatation de la sous-commission concernant la sévérité du régime des cautions de garantie et de la tarification en matière d'annulation d'une location, la DDGS insiste sur le fait que la nouvelle politique en matière de caution pour la location de ces locaux est due au fait que parfois certaines locations ne se sont pas bien passées et que les services communaux ont dû procéder eux-mêmes aux rétablissements (vaisselle pas faite, locaux pas nettoyés, p. ex.). En ce qui concerne le stand de Volson et plus particulièrement les locaux de tir du 1er étage, la DDGS n'a pas encore de projet précis sur une réaffectation. Le foyer de la cheminée extérieure a été muni de grilles de protection afin de prévenir des actes de négligence ou des déprédations.

3.4. Parking à Pully-Plage

Sur la question brièvement abordée du parking à Pully-Plage et sur la présence de camping-cars la DDGS a donné les précisions suivantes : Concernant le stationnement, la durée est au maximum de 15 heures du 1er mai au 30 septembre. Elle est de 60 heures au maximum du 1er octobre au 30 avril. C'est uniquement sur demande adressée à la Municipalité que la possibilité de rester plus longtemps peut être accordée.

3.5. Port de plaisance

Suite à des questions qui se sont faites jours au sein de la commission de gestion, ultérieurement à la visite de la sous-commission auprès de la DDGS, cette dernière a communiqué les informations suivantes.

La liste d'attente pour l'obtention d'une place d'amarrage au Port de plaisance de Pully est mise à jour trois fois par année.

Cette année, la DDGS a décidé de mettre cette liste d'attente en ligne sur le site Internet de la Ville de Pully. Chaque demandeur s'est vu attribuer un code personnel lui permettant de s'identifier dans la liste publiée.

Comme exposé en 2015 à la sous-commission de la DDGS, de nombreuses remises à niveau ont été opérées afin de garantir la bonne gestion du Port. Près de 30 bateaux ont été déplacés sur des places adaptées à leur grandeur, pour optimiser l'utilisation de l'espace. Grâce au meilleur suivi des places et de leur utilisation, 6 places ont été attribuées en 2015.

3.6. Préavis clôturés en 2015

Aucun

3.7. Préavis ouverts

- Préavis no 16-2009 Développement des structures de la petite enfance 2ème étape;
- Préavis no 11-2012 Préavis d'intention sur la politique du logement 2012-2019 ;
- Préavis no 16-2012 Entretien du patrimoine construit, étape 2 ;
- Préavis no 02-2014 Renouvellement et acquisition de véhicules pour les années 2014-2016 ;
- Préavis no 25-2014 Achat parcelle no 11 ch. du Pré-de-la-Tour 8 et 9 à Pully ;
- Préavis no 06-2015 Centre sportif de Rochettaz Démolition et reconstruction du pavillon du Tennis Club de Pully. Crédit demandé CHF 1'760'000;
- Préavis no 07-2015 Entretien du patrimoine construit Etape 2015-2017. Crédit demandé CHF 1'071'500;
- Préavis no 12-2015 Immeuble sis ch. du Montillier 7 Reconduction et modification du droit de superficie ;
- Préavis no 17-2015 Rénovation et agrandissement du refuge forestier de la Chenaulaz. Crédit demandé CHF 1'545'000;
- Préavis no 21-2015 Mur d'escalade. Crédit demandé CHF 70'000.

3.8. Remerciements

La sous-commission remercie Madame Lydia Masmejan, municipale, ainsi que tout le personnel de la DDGS pour leur accueil et leur disponibilité, ainsi que pour l'entretien accordé.

Pully, le 25 avril 2016

Mmes Lena Lio, Suzanne Berger, M. Jean-Robert Chavan

4. Direction de la Jeunesse et des Affaires Sociales (DJAS)

La sous-commission DJAS de la Commission de Gestion composée des Conseillers communaux Gérard Mieli, Mathias Fernandez et Pierre-William Loup s'est réunie dans les bureaux de la DJAS les 2 novembre 2015, 3 décembre 2015 et 18 février 2016. Elle a été chaque fois reçue par Daniel Margot, Conseiller municipal et Alain Delaloye, Chef de service. Lors de la séance du 2 novembre 2015 était également présente Mme Anne Corelli, nouvelle directrice de la Fondation de l'enfance et de la jeunesse alors que le 3 décembre était présente Mme Stankovic, adjointe de M. Delaloye.

La sous-commission s'est occupé de la nomination de la nouvelle directrice de la Fondation de l'enfance et de la jeunesse le 2 novembre 2015, puis le 3 février 2015 et le 18 février 2016 de l'éventuelle création d'un Centre socioculturel et d'un quartier solidaire au centre et au sud de Pully suite à la création d'un quartier solidaire au nord de Pully.

Nous remercions ces personnes pour leur disponibilité et la mise à disposition des informations demandées par la Commission

4.1. Nouvelle directrice de la Fondation de l'enfance et de la jeunesse

Madame Anne Corelli a 44 ans, est mariée et mère de 2 enfants. Ella a une formation d'éducatrice et une longue expérience de coaching en relation avec l'activité de la fondation. Sa fonction lui plait. Elle apprécie les responsabilités que son rôle lui confère.

Sa tâche est maintenant soulagée par la mise en place de systèmes informatiques et financiers gérés par la commune. Cela implique notamment la mise en place d'un nouveau système de facturation dont la nécessité était évidente comme le rappelait déjà notre commission en 2015. Mme Corelli voit donc avec plaisir l'aide apportée par la commune et souligne la bonne collaboration entre les deux institutions facilitant ainsi l'activité de la Fondation.

Dans l'organigramme on note que le bureau est formé par le Municipal de la DJAS, par la Présidente de la Fondation et par la directrice auxquels s'ajoutent au Conseil de Fondation deux Municipaux de Pully, un de Paudex ainsi qu'un Conseiller communal de Pully.

Rappelons que la Fondation dépend du Service de protection de la jeunesse, organisme cantonal. La Fondation s'occupe d'environ 900 enfants dans le domaine pré et parascolaire à l'exception des « mamans de jour » qui sont sous la responsabilité exclusive de la commune.

En conclusion, Mme Corelli a fait une très bonne impression et a pu confirmer le choix de la Fondation au remplacement de Mme Lambert, ancienne directrice.

4.2. Problème d'un centre Socioculturel

La Municipalité a mandaté une stagiaire terminant une formation en sociologie à la HEP de Sierre, associée à un professionnel, afin d'évaluer la nécessité d'un éventuel centre socioculturel à Pully tel qu'il en existe dans d'autres communes du canton (par exemple Montreux) et, par ailleurs, le Municipal a répondu le 3 février 2016 à une motion, transformée en postulat de Monique Bolognini et Serge Rinsoz. Relevons que, pour la Municipalité, ce postulat rejoint ses ambitions et figure, en tout cas en filigrane, dans le programme de législature en cours (23.2.2012). Malgré ce fait, la Municipalité n'a pas retenu l'idée de Centre socioculturel. Elle conclut à la nécessité d'un développement de liens avec les sociétés locales en vue de proposer une forme de 'pôle d'information' tant pour la population que pour les associations, ce qui permettrait de renforcer ce que la commune fait déjà en matière d'animation socioculturelle dans le contexte plus général d'appui aux activités. On pense ainsi surtout aux sociétés locales et au développement de quartiers solidaires, déjà en activité avec succès à Pully nord, dans les quartiers du centre et du sud de Pully. On favorisera ainsi la rencontre des diverses activités de seniors de plus de 55 ans.

La sous-commission doit cependant constater qu'elle a ressenti l'impression que les informations concernant l'enquête sur les besoins en matière socioculturelle devaient être masquées. Il a fallu demander spécifiquement l'accès au rapport et, s'il nous fut fourni, cela l'a été de façon confidentielle. De plus, lorsque nous nous sommes enquis de son traitement futur, il nous a été répondu que toutes les réponses se trouvaient dans la communication de la Municipalité au Conseil (3 février 2016). Nous aurions aimé avoir des informations plus spécifiques.

En conclusion, si aucune proposition particulière pour la Fondation de l'enfance et la jeunesse ne nous semble nécessaire, il apparait que l'idée d'un centre socioculturel doit être poursuivie. Il en est de même pour l'idée de quartiers solidaires pour le sud de Pully et peut-être aussi le centre.

Pully, le 10 mai 2016

Pour la sous-commission, MM. Mathias Fernandez, Pierre-William Loup, Gérard Mieli

5. Travaux et Services Industriels (DTSI)

La sous-commission était composée de MM. Jean-Marie Marlétaz, Richard Golay et Steve Marion.

La sous-commission de gestion, a été reçue à deux reprises à la Damataire, pour examiner la gestion du dicastère des travaux et des services industriels. Ces réunions ont été tenues en présence de Monsieur Marc Zolliker, Municipal et de Monsieur Thierry Lassueur, Chef de service.

Durant ces entretiens, les sujets suivants ont été traités :

Mardi 15 décembre 2015 de 08h00 à 12h00

- 1. Source de Montpreveyres
- 2. Déchetterie de la Perraudettaz
- 3. Pully Cité de l'énergie
- 4. Taxes sur les eaux usées
- 5. STEP
- 6. Réseau d'eau potable

Mardi 12 décembre 2015 de 08h00 à 12h00

- 7. Présentation d'une étude effectuée dans le cadre du PALM
- 8. Convention de partenariat entre Pully, Paudex, Belmont et Lausanne
- 9. Gestion du patrimoine
- 10. Préavis ouverts
- 11. Préavis fermés

5.1. Source de Montpreveyres

La sous-commission a résumé et commenté en détail cet ancien préavis (N°07-2006) dans ses deux derniers rapports. Elle avait conclu précédemment que l'avancée sur ce dossier était au point mort.

A l'origine, il s'agissait, en plus du développement des sources, d'étudier l'ensemble des alternatives face aux pertes d'environ 20 % de la vieille conduite de 15 km. Conformément à la demande de l'Etat de Vaud, il s'agissait de ne pas seulement envisager son renouvellement.

La solution présentée dans le préavis consiste en la signature d'une convention d'échanges d'eau avec l'Association intercommunale des eaux du Jorat (AIEJ) jamais totalement respectée par cette dernière et au développement des sources par notre Commune jamais réalisé depuis.

Lors de la séance, la Direction de la DTSI a présenté l'état de la situation à l'aide d'un document numérique clair et détaillé faisant le point de la situation. A cette occasion ont été présentés des solutions concernant à la fois le volet de l'échange d'eau et celui du développement des sources.

La solution préconisée par la DTSI pour débloquer la situation du volet de l'échange d'eau consisterait à faire transiter l'entier des débits produits par les sources pulliéranes vers le réservoir lausannois de la Montagne du Château. A noter que cet ouvrage n'était pas construit à l'époque du préavis. L'eau serait restituée à Pully en fonction des connections

futures réalisées suivant les paliers de pression qui seront constitués ces prochaines années.

Cette solution a comme avantage pour la DTSI, outre les suppressions d'ouvrages, de proposer une solution permettant de sortir de la Convention d'échange avec l'AIEJ et d'intégrer les développements futurs du réseau d'eau potable de Pully.

La sous-commission constate que les avantages et inconvénients des autres solutions techniques n'ont pas été présentés, comme par exemple la liaison vers d'autres réseaux d'adduction d'eau, comme ceux de Lutry et Belmont, par exemple

5.2. Déchèterie de la Perraudettaz

Une présentation a été donnée à la sous-commission faisant le point sur l'optimisation des infrastructures de collecte des déchets. Elle comprenait l'analyse d'un sondage effectué auprès de la population.

La déchèterie de la Perraudettaz, c'est 42'000 passages par an avec un poids total annuel de déchets triés de 830 tonnes. Ouverte en 2008, c'est la plus petite déchèterie lausannoise, mais la deuxième la plus fréquentée. Le principal problème aujourd'hui avec cette déchèterie est l'engorgement à l'entrée qui peut comprendre jusqu'à 6 véhicules s'étalant jusqu'au petit rond-point tout proche. A noter qu'il a été mis en évidence que ce problème est surtout présent au moment de l'ouverture.

Un questionnaire a été envoyé le 11 novembre 2015 à 800 ménages pulliérans. Le taux de participation a été de 42 %. Plus de 50 % des sondés disent se rendre plus d'une fois par an à la déchèterie, environ 40 % une ou plusieurs fois par mois et le solde ne s'y rendre que rarement ou jamais. Un résultat intéressant a été la mise en évidence l'homogénéité de la fréquence de passage par rapport à la situation des sondés sur le territoire. Il a été noté la satisfaction en général des sondés avec une amélioration attendue au niveau de l'ergonomie et du temps d'attente.

Plusieurs axes d'amélioration ont été retenus, citons : le transfert d'une partie des utilisateurs à la déchèterie des Gavardes à Savigny, le renforcement de l'information et la sensibilisation, une modification des horaires d'ouvertures et la négociation de la reprise des emballages plastiques par la COOP et la Migros.

5.3. Cité de l'énergie

La validation du concept énergétique communal a été réalisé le 4 mars 2015. Il définit la stratégie et les actions à entreprendre pour obtenir le label « Cité de l'énergie » et tendre ainsi vers une société plus économe, la société à 2000 Watts.

Peu de temps après, Pully est devenue officiellement partenaire en processus au printemps 2015. La Municipalité prévoit que notre Commune devrait être labellisée à l'horizon 2018 ou 2019.

Un cadastre solaire photovoltaïque a été finalisé et intégré au système d'information géographique intercommunal de Pully et Belmont (www.sigip.ch).

La création du poste de délégué à l'énergie à l'avantage permet en particulier de structurer la réflexion inter-services sur l'utilisation et la valorisation de l'énergie et l'assainissement énergétique des bâtiments communaux.

5.4. Taxes sur les eaux usées

Le Conseil communal a reçu lors de la séance du 30 septembre 2015 la communication N°14 relative à la modification du montant de la taxe annuelle pour les eaux usées.

La dernière modification réglementaire, datant de 2010, définissait la perception d'une recette d'environ CHF 3,2 millions selon 3 critères : un abonnement annuel, un prix à la consommation au m3 et un prix à la surface imperméable.

Selon les nouvelles ordonnances fédérales sur la protection des eaux en vigueur depuis le 1er janvier 2016, les communes doivent percevoir auprès de leurs habitants une taxe pour couvrir les dépenses liées à la gestion des micropolluants, qui s'élève à un montant de CHF 9.00 par habitants raccordés et doit couvrir le 75% des coûts de traitements en Suisse. A Pully, cela correspond à une augmentation de 14 ct par m3 d'eau de boisson vendue.

En réalisant les calculs prévisionnels permettant de définir les nouvelles taxes et les modifications perçues, la DTSI a constaté qu'un montant de CHF 160'000 dû aux intérêts des emprunts consentis pour les travaux relatifs à l'assainissement avait été oublié en 2010 dans le calcul des montants des taxes.

En intégrant ces coûts et en tenant compte de la dissolution du fonds d'égalisation ad hoc réparti sur les cinq prochaines années, on devrait aboutir à des recettes annuelles de CHF 3,84 millions.

5.5. STEP

La DTSI a poursuivi ses études concernant les deux scénarios possibles pour l'avenir de la STEP de Pully : la rénovation de la STEP de Pully ou le raccordement à la STEP de Lausanne à Vidy.

En résumé, la fermeture de la STEP de Pully aurait pour conséquence positive de libérer la parcelle (qui devrait probablement être dépolluée) et de mettre à disposition une surface constructible au bénéfice de sa population. Par contre, d'un point de vue économique et écologique c'est un non-sens. Cette solution doit être analysée en détail car, selon les choix techniques retenus, on devra diluer avec celles de Lausanne des eaux usées précédemment concentrée à grand frais.

De plus, en cas d'orages importants, les eaux usées ainsi réunies seront déversées directement dans le lac Léman.

Une vérification entre les deux variantes a été effectuée par la DTSI et montre que les coûts de traitement sont comparables.

Le scénario pour le raccordement avec Vidy comporte deux inconnues majeures : dans l'acheminement vers Vidy, concernant le risque de déversement d'eaux usées vers le lac ou encore les modalités liées à la facturation de ce service par la Commune de Lausanne.

5.6. Réseau d'eau potable

Le Grand Conseil a modifié la loi sur la distribution de l'eau du 30 novembre 1964 (LDE, RSV 721.31) en date du 5 mars 2013. Le Conseil d'Etat a fixé l'entrée en vigueur de la nouvelle loi au 1er août 2013.

La direction de la DTSI nous informe que le nouveau règlement sur la distribution de l'eau définissant de nouvelles taxes sera présenté au Conseil communal au printemps 2016, le Plan directeur de distribution de l'eau potable devrait lui être présenté au Conseil communal probablement en automne 2016 pour validation sous la forme de plusieurs préavis.

Le Plan directeur se présentera en deux volets : une partie relative à l'inventaire et l'autre aux options d'améliorations. Cette dernière intégrera les conclusions de l'étude sur les Sources de Montpreveyres, les nouvelles connexions avec le réseau lausannois dont celle des Monts-de-Pully qui est déjà réalisée et la mise en service d'appareils pour l'écoute des fuites.

Le Plan directeur de la distribution de l'eau potable répond à l'obligation légale d'avoir un instrument d'évaluation des réseaux qui soit révisé tous les 15 à 20 ans.

5.7. Présentation d'une étude effectuée dans le cadre du PALM

L'étude présente un diagnostic multimodal en prévision de la future ligne de bus à haut niveau de service (BHNS) entre la Place St-François à Lausanne et les Moulins. Elle identifie et analyse les principaux problèmes que connaissent aujourd'hui les différents modes de transport (piétons, vélo, automobile, transports publics, etc.) le long de cet axe et propose déjà quelques pistes de solution. L'analyse du trafic des transports publics urbains s'est faite à l'aide des dernières techniques (utilisation du GPS p.ex.).

L'étude a établi pour les deux communes une liste de taches à effectuer. Pour les Transports publics lausannois, elle montre la nécessité d'évaluer les possibilités de contraction de l'horaire. L'étude se conclut par un intéressant tableau de synthèse qui montre les interactions entre les différentes problématiques des transports publics abordés (voir ci-dessous).

Problèmes	Leviers	Effets	Limites
File de véhicules	Création de voie bus (un sens, deux sens, ou bidirectionnelle)	Amélioration de la vitesse de circulation des bus et de la stabilité de l'horaire	Place à disposition et effets indirects sur les autres modes (stationnement, vélos)
Priorité des bus au carrefour	Adaptation de la régulation et/ou de l'exploitation du carrefour	Fluidifie l'ensemble du trafic, sans forcément cibler uniquement les bus	Maîtrise des débits, contraintes de coordination, sécurité et capacité réelle à offrir
Insertion des bus dans les giratoires	Modification de la géométrie et/ou de l'aménagement	Amélioration de la lisibilité et de la cohabitation entre les modes	Normes, entretien, place à disposition
Perméabilité piétonne	Aménagement d'arrête priorisants, sur chaussée	tratic derriere le hi is	Remontée de file, proximité des carrefours
Sécurité et confort des cyclistes	Aménagement de pistes ou de bandes cyclables	Mise à disposition d'espaces dédiés structurant l'itinéraire et la chaussée	Place à disposition, création de nouveaux points de conflit

Figure 1 : Cadre de réflexion de l'analyse.

5.8. Convention de partenariat entre Pully, Paudex, Belmont et Lausanne

Une convention a été signée le 13 Juillet 2013. Une cérémonie officielle a eu lieu le 14 mars 2014 et a scellé cet accord de partenariat.

Début 2016 on peut faire un premier bilan et un portrait général de ce partenariat.

Un document a été établi qui recense toutes les synergies et les collaborations en cours. A ce jour on dénombre quarante actions communes de partenariat, dont vingt sont en cours.

Le Comité opérationnel du partenariat se réunit quatre fois par an et le Comité politique une fois par an.

5.9. Gestion du patrimoine

La valeur à neuf des réseaux d'infrastructure représente un demi-milliard de francs. Il comprend le réseau d'adduction d'eau potable, le réseau d'assainissement des eaux usées, les routes communales et le réseau électrique.

Dans son rapport de gestion 2013, la Municipalité constatait que la valeur moyenne des investissements 1996-2011 pour maintenir l'ensemble des réseaux était de l'ordre de 50% seulement. Depuis, les calculs ont été affinés et montre une estimation de la situation moins négative :

- Coûts pour le maintien des réseaux : CHF 7,2 mio (CHF 6,4 mio sans la STEP) ;
- Investissements période 2010-2014 : CHF 4,4 mio (CHF 4,3 mio sans la STEP).

5.10. Préavis ouverts

5.10.1. Préavis 7-2006 Avenir des sources communales de Pully

Voir au point 1

5.10.2. Préavis 20-2007 Ouverture du marché de l'électricité

Prévision de bouclement en 2016. Conformément aux dispositions de la convention d'actionnaires de Romande Energie Commerce, la possibilité d'augmenter le capital de la société reste ouverte jusqu'au 25 juin 2016 au moins. Dans cette hypothèse, le préavis reste donc encore ouvert.

5.10.3. Préavis 4-2010 Bd de la Forêt - Tronçon Val-Vert - Carrefour Rosiaz

Prévision de bouclement en 2016. Le préavis reste ouvert pour le financement d'éventuels travaux d'urgence jusqu'à l'approbation du prochain préavis sur le réaménagement du Bd. de la Forêt.

5.10.4. Préavis 5-2010 Pully 2020

Prévision de bouclement en 2017. Etudes PALM, SDEL et Centre-ville de Pully toujours en cours.

5.10.5. Préavis 5-2011 Avenue des Cerisiers et des Deux-Ponts

Prévision de bouclement en 2016 suite aux travaux de cadastration et décadastration terminé en janvier 2016.

5.10.6. Préavis 1-2012 Rehaussement du passage supérieur du Tirage

Prévision de bouclement en 2016.

5.10.7. Préavis 13-2012 Gestion des déchets

Prévision de bouclement en 2018. Le préavis reste ouvert tant qu'aucune décision juridique n'entre en force suite aux recours concernant la taxe de base pour l'élimination des déchets.

5.10.8. 10.8 Préavis 15-2012 Mise en œuvre de projets de mobilité douce

Prévision de bouclement en 2016. Les subventions de la Confédération et du Canton ont été touchées fin 2015 et début 2016. Le préavis pourra donc être bouclé en 2016.

5.10.9. 10.9 Préavis 6-2013 Prolongation du ch. du Coteau-Est

Prévision de bouclement en 2016.

5.10.10. Préavis 19-2013 Réaménagement du carrefour entre l'av. C.-F. Ramuz, le ch. de la Source et le ch. de Carvalho

Prévision de bouclement en 2016. En attente du versement du co-financement fédéral.

5.10.11. Préavis 20-2013 Contrôle de l'évacuation des eaux des biens-fonds

Prévision de bouclement en 2017.

5.10.12. 10.12 Préavis 2-2014 Renouvellement et acquisitions de véhicules

Prévision de bouclement en 2017.

5.10.13. Préavis 5-2014 Déplacement et réaménagement de l'écopoint du quai Milliquet

Prévision de bouclement en 2016. Travaux terminés.

5.10.14. Préavis 7-2014 conduites Rue du Midi - Rue du Centre

Prévision de bouclement en 2016. Travaux terminés mais discussion pour bouclement des comptes.

5.10.15. Préavis 13-2014 Démolition et reconstruction d'un mur de soutènement à l'av. des Peupliers

Prévision de bouclement en 2016.

5.10.16. Préavis 18-2014 Digesteurs STEP

Prévision de bouclement en 2017. Difficultés rencontrées en raison d'une mauvaise qualité des bétons.

5.10.17. Préavis 24-2014 Av. de Villardin, ch. de la Joliette (Sud), ch. de Somaïs, Chamblandes, Osches, Tilleuls et Verney, Aménagements routiers et conduites

Prévision de bouclement en 2018. Travaux en cours.

5.10.18. Préavis 4-2015 Conservation des ouvrages d'art

Prévision de bouclement en 2018. Etudes et travaux en cours.

5.10.19. Préavis 11-2015 Ch. de Pierraz-Portay - partie Sud conduites

Prévision de bouclement en 2016. Travaux en cours.

5.11. Préavis fermés

- Préavis 12-2012 Réaménagement des écopoints
- Préavis 6-2012 Chemin du Grillon Sud conduites
- Préavis 1-2013 Renouvellement extraordinaire des compteurs électriques
- Préavis 7-2013 Chemin de Pallin conduites et réseau électrique
- Préavis 14-2013 Ch. du Montillier Travaux d'urgence occasionnés par une fuite d'eau potable
- Préavis 15-2013 Av. de l'Avenir et ch. de Miremont Sud Aménagements routiers et conduites

5.12. Conclusion

La sous-commission tient à remercier pour sa disponibilité la direction de la DTSI, Monsieur Marc Zolliker, Municipal et Monsieur Thierry Lassueur, Chef de service, qui nous ont permis de faire notre travail de commissaires dans des conditions adéquates.

Nous avons obtenu toutes les réponses souhaitées à nos questions, dans un esprit de clarté et de transparence.

Pully, le 28 mai 2016

Pour la sous-commission DTSI, MM. Richard Golay, Steve Marion, Jean-Marie Marlétaz

6. Urbanisme, environnement et sécurité publique (DUESP)

Membres : Mmes Valérie Bory Beaud, Katiuska Stekel Diviani et MM. Michel Aguet et Dimitri Simos.

La sous-commission de gestion DUESP a travaillé en étroite collaboration avec le Conseiller Municipal Martial Lambert, Monsieur Philippe Daucourt, chef de service, Messieurs F. Beyeler et J-M. Maradan, adjoints au chef de service de l'urbanisme ainsi que Monsieur D. Guéneret, chef de la Division Parcs et promenades.

La sous-commission tient ici à remercier tous ses interlocuteurs pour leur disponibilité, leur engagement et leurs réponses.

La sous-commission DUESP s'est réunie à 3 reprises, les 5.10.2015, 30.11.2015, 13.1.2016. Durant l'hiver 2015-2016, la sous-commission de gestion pour le dicastère de l'Urbanisme, Environnement et Sécurité Publique (DUESP) a choisi de traiter les thèmes suivants pour 2015 :

- Permis de construire et dérogations
- Procédures de recours
- Préavis bouclés
- Préavis en cours
- Avancement du préavis no 05-2010 « Développement de la ville de Pully (urbanisme et infrastructures) »
- Appartements non occupés à Pully
- Parcs et promenades

6.1. Permis de construire et dérogations

6.1.1. Permis de construire

En 2015, 178 dossiers de constructions ont été déposés (contre144 en 2014), 64 ont été mis à l'enquête contre 49 en 2014) et 81 permis de construire ont été délivrés par la Municipalité (78 en 2014 et 84 en 2013). On constate donc une augmentation de 24% des demandes de permis de construire mais une stabilité des permis de construire accordés, ce qui traduit le dynamisme et l'attractivité de notre Commune malgré les incertitudes économiques. Une attractivité qui n'a cependant pas d'influence sur la congestion du marché de l'immobilier dans la Commune.

6.1.2. Dérogations aux permis de construire en 2015

10 dérogations ont été sollicitées. 9 ont été acceptées et 1 refusée.

A noter que la majorité de ces dérogations concerne des bâtiments anciens qui ne sont plus conformes aux nouvelles règles d'aménagements. Par ex. distance aux limites (qui était auparavant de 3 m contre aujourd'hui 5 m).

Cet état de fait pose des problèmes en cas d'agrandissement ou d'ajout sur une construction ancienne, que l'on résout par une dérogation.

6.2. Procédures de recours 2015

13 nouveaux recours dont 2 au Tribunal Fédéral ont été déposés contre des décisions municipales relevant de la police des constructions. 8 recours pendant ont été traités par la CDAP dont 5 ont été rejetés, 1 retiré, 1 abandonné et 1 admis.

A l'heure actuelle 12 recours sont en traitement ce qui nécessite un fort engagement de notre administration et le recours à des mandataires externes spécialisés. La conséquence en est le gonflement pour la Commune des notes d'honoraires.

Le cas de recours admis est le suivant : La CDAP a donné tort au Canton et à la Commune, qui avait refusé le permis. Il s'agit du classement d'une maison en note 3 par le conservateur cantonal, ce qui implique une subvention de l'Etat.

La décision par le TF est pendante pour l'instant (début janvier 2015). L'enjeu est d'importance : un classement patrimonial sera-t-il soutenu ou pas ? A noter qu'il y a 63 bâtiments en note 3 à Pully.

6.3. Préavis bouclés en 2015

Il n'y a pas eu de préavis bouclés en 2015 dans le domaine de l'urbanisme, ni dans le domaine de l'aménagement du territoire.

6.4. Préavis en cours

6.4.1. Division architecture et architecture du paysage :

6 préavis sont en cours (16-2012, 02-2013, 20-2014, 22-2014, 01-2015 et 06-2015).

6.4.2. Division aménagement du territoire

2 préavis en cours (05-2010 et le 11-2014).

6.5. Préavis no 05-10 « Pully 2020 »

6.5.1. Point de situation

	Dotation DUE	Solde au 01.2016	Dépenses 2015
PALM	CHF 350'000	CHF 264'647	-
SDEL	CHF 350'000	CHF 68'612	CHF 11'434
Projets connexes	CHF 1'230'000	CHF 339'033	CHF 95'210

Figure 2: Tableau de l'état des dépenses DUE en 2015 concernant le Préavis no 5-10 Pully 2020

6.5.2. Détail des dépenses 2015

SDEL:

Etude stratégique d'évolution du paysage : CHF 8'042
 Mise en ligne site Internet : CHF 3'392

Projets connexes:

Finalisation étude AT/AF Clergère-Nord : CHF 40'459
 Finalisation PQ Clergère-Sud pour enquête publique : CHF 6'826
 Démarche participative (mise en œuvre et communication) : CHF 47'925

L'étude stratégique d'évolution du paysage vise à mettre en valeur des points de vue sur le paysage pulliéran à travers un cheminement pédestre encore à définir.

Le nouveau site internet du Schéma Directeur de l'Est-Lausannois (www.est-lausannois.ch) permet de donner accès aux différentes études menées jusqu'ici dans le cadre du SDEL tant du point de vue des transports publics et individuels que de celui de la mobilité douce.

N.B: La démarche participative qui s'est avérée peu facile à mettre en œuvre conforte cependant la DUESP dans sa vision prospective, tant pour la séance de réunion à Verte Rive, que pour celle de la Maison Pulliérane. Pour mémoire, d'autres séquences sont prévues en 2016 concernant les différents points du centre de Pully et seront développées avant la restitution finale en avril 2017.

6.6. Appartements non occupés à Pully

La commission de gestion a demandé à la DUESP le taux de vacances de logements dans la Commune.

Le chef du service remarque que le service est « extrêmement exposé » vis-à-vis de la population, car il englobe l'aménagement du territoire et la police des constructions. En outre, Pully est propriétaire dans une faible mesure des biens immobiliers, d'où la difficulté de contrôler ce qui est construit / loué.

Le statut des « résidences secondaires » est difficile à contrôler, mais elles sont estimées à moins de 10% à Pully, un chiffre qui n'a pas pu être vérifié par la commission de gestion. Bien en dessous des 20% autorisés par la Lex Weber.

Quant aux appartements, essentiellement sur le domaine privé, tant officiellement vacants mais aussi inoccupés pour diverses raisons, il ne nous a pas été possible d'obtenir un chiffre, ni même une estimation, en l'absence de statistiques pour ce type de vacance.

Cinq raisons ne permettent pas d'avoir des chiffres plus précis, à savoir :

- 1) Des personnes non déclarées à l'Office des habitants ;
- 2) Des appartements fusionnés, donc agrandis, ce qui sous-entend des habitants en moins ;
- 3) Des appartements mal attribués ;
- 4) Des appartements en vente et qui le restent longtemps ;
- 5) Les résidents qui ne séjournent que 3 mois dans un appartement n'ont pas besoin de s'inscrire au Contrôle des habitants.

A noter que l'essentiel de ces appartements vides concerne des parcelles privées en zone de faible densité ou zone villa.

Quant au marché du luxe, il serait, selon la DUESP, en train de se réguler, mais aucun chiffre n'a été fourni à l'appui.

6.6.1. Logements vacants mis sur le marché à Pully

Les communes transmettent une fois par année (avec comme date de référence le 1er juin), la statistique des logements vacants et est publiée sur le site de l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Au 1er juin 2015, on dénombrait à Pully 37 logements vacants (30 à louer et 7 à vendre) sur les 2'626 du Canton. Sur la base de cette statistique, il n'y a pas eu d'évolution significative par rapport aux années précédentes (36 en 2014, 40 en 201, 45 en 2012 et 34 en 2011). Cette statistique ne porte que sur les logements vacants mis sur le marché.

La sous-commission n'a pas pu obtenir d'autres informations ou chiffres à ce sujet.

Le cadre légal ayant trait au logement explicite clairement les tâches et les responsabilités des communes.

Constitution vaudoise Titre III - Tâches et responsabilités de l'Etat et des communes Art. 67 : logement

« L'Etat et les communes, en complément des démarches relevant de la responsabilité individuelle et de l'initiative privée, veillent à ce que toute personne puisse disposer d'un logement approprié à des conditions supportables.

Ils encouragent la mise à disposition de logements à loyer modéré et la création d'un système d'aide personnalisée au logement.

Ils encouragent l'accès à la propriété de son propre logement ».

Loi cantonale sur le logement (LL) du 9 septembre 1975

Ch. 2 - Tâches des communes

Art. 2

« Les autorités communales suivent en permanence l'évolution du problème du logement sur leur territoire et déterminant en tout temps les besoins non couverts pour les diverses catégories de logements. Elles prennent en temps opportun les mesures de prévention et d'exécution nécessaires pour maintenir ou créer un équilibre satisfaisant entre l'offre et la demande, notamment par l'acquisition, la cession et la mise à disposition de terrains à bâtir, des suggestions aux sociétés et particuliers pour la construction de logements répondant aux besoins, des facilités financières appropriées, telles que prêt, garantie ou cautionnement en faveur de constructeurs de logements à loyers modérés, prise en charge d'une part de l'intérêt.

Les autorités communales doivent renseigner le département en charge du logement au sujet de la situation du marché du logement sur leur territoire. Le département peut demander des rapports en tout temps ».

Art. 3

« Les autorités communales s'efforcent de procurer un logement approprié aux familles et personnes établies sur leur territoire et à celles dont la présence dans la commune a une justification économique ou sociale ; elles doivent vouer une attention toute particulière aux familles et personnes qui se trouvent privées de leur logement pour des raisons indépendantes de leur volonté (vente ou démolition d'immeuble, évacuation d'appartement insalubre, expropriation, incendie, etc.) ».

6.7. Organisation du Service

D'après l'organigramme remis, nous pouvons constater les éléments suivants :

- 1 départ d'un architecte de la division « Autorisations de construire », 1 départ de la division « Parcs et promenades » et 1 départ d'une secrétaire. Tous les postes ont été repourvus ;
- Peu de mouvements en personnel, le secrétariat s'est étoffé avec l'engagement d'une secrétaire supplémentaire ;
- A relever l'engagement de stagiaires au sein de différentes divisions (un jeune architecte à l'aménagement du territoire, un architecte civiliste pour la division architecture et un stagiaire HES pour renforcer le secrétariat);
- Le Service favorise l'engagement de jeunes en formation. Un certain nombre de collaborateurs ont suivi les formations nécessaires pour encadrer les stagiaires.

6.8. Parcs et promenades

6.8.1. Présentation « Parcs et promenades »

M. Guéneret est le responsable de cette division depuis 2 ans. Il y a 25 ans, c'était un service de taille importante qui comptait 25 collaborateurs. Depuis, la Municipalité précédente a préféré externaliser et engager un chef jardinier et restreindre les effectifs à 11 personnes. Un certain nombre de tâches sont sous-traitées à des entreprises privées, sous la supervision du responsable de la division, M. Guéneret.

Les différentes missions de la Division sont regroupées comme suit :

- Travaux spécifiques au bureau Parcs et promenades ;
- Travaux spécifiques à l'équipe d'entretien ;
- Travaux spécifiques à l'établissement horticole (Rochettaz);
- Travaux spécifiques à l'équipe cimetières.

Pour l'abattage des arbres par exemple, l'autorisation est donnée par le chef du dicastère de l'Urbanisme. Sur des parcelles privées, si le propriétaire refuse, c'est la Municipalité qui tranche.

6.8.2. Gestion des secteurs sous-traités

La division gère env. 23 hectares dont la moitié est sous-traités à des entreprises privées (par exemple la taille des arbres en hiver). En fonction de la complexité des travaux ou l'utilisation de machines, la division fait appel à des spécialistes, lors d'interventions saisonnières ou ponctuelles, comme la piscine en été ou le Centre sportif de Rochettaz.

6.8.3. Suivi des interventions

Le suivi des contrats de sous-traitance est réalisé chaque mois par le chef de service.

6.8.4. Visite terrain et suivi des dossiers

Le Canton précise quels secteurs il faut contrôler, par ex. pour le feu bactérien. C'est un travail assez complexe.

6.8.5. Développement durable

On évite l'utilisation de produits chimiques comme les désherbants. On utilise des désherbants écologiques à base de géranium, et une machine à gaz qui brûle les mauvaises herbes, entre autres mesures.

On privilégie un développement différencié des pelouses et des prairies, ainsi que la tonte par des moutons.

La sous-commission est très satisfaite de l'organisation de cette division et souligne l'investissement en matière de développement durable.

Pully, le 28 mai 2016

Mmes Valérie Bory-Beaud, Katiuska Stekel Diviani, MM. Michel Aguet, Dimitri Simos